République de Côte d'Ivoire

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE Union - Discipline - Travail

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

/MENA/DRH du 16 AOUT 2024 Arrêté Nº

portant Nomination de Directeurs Régionaux de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation au titre de l'année scolaire 2024-2025

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION

- la Constitution :
- la loi nº95-696 du 07 septembre 1995 relative à l'Enseignement telle que modifiée par la loi nº2015-635 du 17 septembre 2015 ;
- la loi nº 2014-451 du 05 août 2014 portant orientation de l'organisation générale de l'Administration Territoriale ;
- la loi nº2023-892 du 23 novembre 2023 portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- le décret nº93-607 du 02 juillet 1993 portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- le décret nº93-609 du OZ juillet 1993 portant modalités particulières d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- le décret nº98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'État ;
- le décret nº2011-290 du 12 octobre 2011 portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères:
- Vu le décret nº2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'État et dans les Établissements Publics Nationaux :
- le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ;
- le décret nº2023-813 du 16 octobre 2023 portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret nº2023-814 du 17 octobre 2023 portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
- le décret nº2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté nº0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions. Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines:

considérant les nécessités de service,

ARRÊTE

Article 1 : Les Agents dont les noms suivent sont nommés dans la fonction de Directeur Régional de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation conformément au tableau ci-dessous:

No	MATRICULE	NOM ET PRÉNOM(S)	GENRE	EMPLOI	DRENA D'ORIGINE	DRENA D'ACCUEIL
1	22967IP	N'GBESSO AMON	M	IP	FERKESSEDOUGOU	ABOISSO
2	233339E	AKADIE NDEL	M	IPP	ABENGOUROU	ADZOPE
3	245542E	YAO EDWIGE PATRICIA	F	IP	GAGNDA	BONGOUANOU
4	27942IF	DOSSO ABDOULAYE	M	IP	SEGUELA	BOUNDIALI
5	231248R	ATTE Tany Noël	M	IP	ABOISSO	DADUKRO
6	2367948	NIENGNINRI COULIBALY EUGÈNE	M	IP	ABIDJAN I	DIMBOKRO
7	257566A	KOUAKOU AKISSI JEANNE ÉPSE KONAN	F	IP	ABIDJAN 2	DIVO
8	255320M	DDUMBIA BAKARY	M	PL	SASSANDRA	DUEKDUE
9	255786D	ALABA ABEL DESIRE	M	IP	BOUAFLE	GRAND-BASSAM

279	7	6 A0	UT 2024
M ET PRÉNOM(S)	GENRE	EMDIDI	DDENA D'OI

No	MATRICULE	NOM ET PRÉNOM(S)	GENRE	EMPLOI	DRENA D'ORIGINE	DRENA D'ACCUEIL
10	233750N	Sidiki DUELEGO	M	IEPP	DABOU	ISSIA
11	253886Y	YEO PENATIBI	M	2000	ADZOPE	MAN
12	201937X	DELI TOGBE LUCIEN	M	-	SINFRA	MANKONO
13	258424D	SANDGD DUSMANE	M		BOUAKE 2	DDIENNE
14	257703L	TRADRE GNINTIÉ		27	MAN	SASSANDRA
15	236673G	DOSSO MEBLE	111000 ATT 11111111111111111111111111111		MANKOND	TIASSALE

Article 2 : Les intéressés auront droit aux indemnités et avantages liés à leur fonction ;

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et abroge toutes dispositions antérieures contraires,

Professeur Mariatou KONE

sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMP	LIAT	ONS	
The same of the same of the	CHEST AND ADDRESS OF THE PARTY OF	Microsophularianiania.	

MENA /CAB	1
DRH/SDPAA	1
DRENA	1
INTÉRESSÉ(E)	1
CHRUND	1

